

EMPLOI

Génération stagiaire, les damnés du premier emploi

Officiellement, les stages hors cursus sont interdits. Mais des employeurs continuent d'en abuser pour s'offrir à coûts cassés des jeunes diplômés qui, faute de mieux, contournent l'interdiction avec la complicité des universités. La lutte contre ces dérives, en cours, prendra du temps.

Dire que tout est parti d'une dizaine de jeunes inconnus paradant en masques blancs ! Quand Génération précaire lance en 2006 sa première « flash mob », beaucoup ont souri. Cinq ans après, plus personne n'en plaisante. En accumulant les témoignages et les coups médiatiques, ce collectif a mis sous les projecteurs un phénomène longtemps tu : par souci d'économies, des entreprises font tourner des stagiaires sur de vrais postes et proposent à de jeunes diplômés de commencer par de longs stages, avant une éventuelle embauche agitée en carotte. Génération précaire a constaté dans les banques une forte hausse des offres de stages et une diminution parallèle des offres de CDD, en particulier pour les jobs d'été. Dans l'habillement, la CGT dénonce le même phénomène pour les recrutements de vendeurs durant les soldes. « Le stage est de plus en plus détourné de son objectif pédagogique pour devenir un outil de flexibilité à la disposition des employeurs », estime Eric Pérès, en charge du dossier pour FO. Officiellement, la question est pourtant peu ou prou réglée. Sous la pression des médias et des syndicats, le patronat a adopté une charte de bonnes pratiques et le gouvernement a créé un comité de suivi des stages (syndicats, patronat, étudiants, universités). Ses travaux ont notamment débouché sur l'interdiction, fin 2009, des stages « hors cursus » : plus question d'en proposer à un jeune qui a fini ses études; il doit se voir offrir un vrai contrat. Voilà pour la théorie.

« Bizutage social »

En pratique, loin de se tarir, la tentation de s'offrir un jeune diplômé pour le prix cassé d'un stagiaire semble s'être accentuée avec la crise. « Après mon diplôme l'an passé, j'ai fait un long stage, en magouillant, dans une entreprise de communication. Elle a fini par me faire un CDD mais ne l'a pas renouvelé. Et je viens de voir mon ancien poste sur Internet en offre de stages... », témoigne Ophélie. Combien sont-ils dans cette zone grise entre la fin des études et la « vraie » vie active ? Impossible à dire. Mais les témoignages affluent dans les secteurs prisés où les postes sont rares, comme l'événementiel, la production, les médias, la publicité, l'édition, les ONG... Les start-up et la vente à distance sont aussi pointées du doigt.

Pourquoi les jeunes acceptent-ils ce « bizutage social » ? « Faute de mieux et dans l'espoir d'étoffer mon CV », explique Arnaud, publicitaire en devenir. « Pour pouvoir faire mes preuves dans le milieu », soupire Aline, diplômée d'une école de paysagisme, qui désespérait de se voir proposer un CDD ou CDI malgré plus de 100 réponses à des offres. « On m'a expliqué partout que, pour l'instant, c'était cela ou rien ! », résume Léa, qui cherche « dans la culture ». Tous trois ont effectué, cette année, des stages alors que leurs études étaient finies. Et il ne leur a pas été très difficile de contourner l'interdiction.

Première méthode : la réinscription fictive en fac, sans mettre les pieds en cours, pour bénéficier d'une convention de stage, sésame obligatoire. Officiellement, les universités doivent lutter contre cette pratique interdite : tout stage doit être réalisé par de « vrais » étudiants, encadrés par leurs professeurs. Mais le laxisme est patent et des enseignants, estimant rendre service, signent les conventions de ces étudiants fantômes. Dans des caméras cachées réalisées par Génération précaire ou « Envoyé spécial » (diffusé le 31 mars, visible sur france2.fr), on voit des personnels d'accueil d'universités parisiennes diriger les « faux étudiants » vers les professeurs les moins regardants... Le deal est clair : l'étudiant a sa convention, l'université encaisse une inscription.

L'ambiguïté des « DU stages »

Des universités développent même des cursus destinés à régulariser ce sas entre fin des études et entrée réelle sur le marché du travail. Paris Dauphine, Sophia-Antipolis (Nice), Lyon-II, l'université de Poitiers ou encore Sciences po proposent des « diplômes universitaires (DU) d'insertion professionnelle », basés sur de longs stages complétés par quelques dizaines d'heures d'aides à la recherche d'emploi (CV, simulation d'entretien, etc.). En toute légalité et liberté : le DU n'étant pas un diplôme d'Etat, les universités en définissent seules le contenu et les frais d'inscription, souvent autour de 1.000 euros. « Sous couvert d'aider à l'insertion, les "DU stages" servent à vendre des conventions », dénonce l'Unef, le premier syndicat étudiant. « Les jeunes ne trouvaient déjà pas d'emploi, ils doivent désormais payer pour avoir le droit d'aller se faire exploiter en stages ! », abonde Génération précaire. Les universités réfutent cette analyse et insistent sur « la valeur ajoutée », parfois faible mais souvent non négligeable, d'un accompagnement renforcé vers l'emploi. Reste que la Conférence des présidents d'université elle-même dénonce une pente savonneuse : « A l'origine, les "DU stages" ont été imaginés pour aider les étudiants en échec dans une filière à se réorienter en testant de nouveaux métiers entre deux cursus. Ils ne sont pas là pour "légaliser" des stages postcursus, qui sont et restent une forme d'emplois déguisés. »

Le business des stages profite enfin à une kyrielle d'organismes de formation, plus ou moins sérieux ou réels. Ils délivrent des conventions de stages de plusieurs mois, sans toujours disposer des habilitations de l'Etat pour le faire, contre une inscription (de 400 à 1.000 euros) à tous types de formation, souvent de quelques heures et qu'il est possible de suivre à distance... Sur Internet, les forums regorgent de noms d'organismes qu'on s'échange entre galériens du premier emploi